



1.2.7 La politique de jeunesse allemande et l'UE

La République fédérale d'Allemagne est membre de l'Union européenne depuis 1958.

Aujourd'hui, la politique de jeunesse des États membres s'inscrit dans un cadre européen : la Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse. La **conception de la politique allemande d'aide sociale à l'enfance et à la jeunesse** est donc **liée à la politique de jeunesse européenne**.

Le programme Erasmus+ permet à de jeunes gens, mais aussi à des organisations, de prendre part à des échanges et à des activités de formation à l'échelle internationale. En voici les éléments centraux :

- La formation initiale scolaire, universitaire et professionnelle ainsi que la formation professionnelle continue ;
- L'échange entre les jeunes de la société civile ;
- L'établissement de partenariats entre des groupes de jeunes, des organisations, etc.
- L'échange de politiques, de savoirs et d'innovations dans le champ de la politique de l'enfance et de la jeunesse ainsi que dans le secteur éducatif.